



**Arrêté des
comptes 2020**
rapport de présentation

conseil municipal
lundi 28 juin 2021

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	6
1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
1-1 Résultats budgétaires 2020.....	8
1-2 La chaîne de l'Épargne.....	8
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	10
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	11
2-1 La fiscalité.....	13
2-1-1 La Fiscalité directe.....	13
2-1-2 La fiscalité indirecte.....	15
2-2 Les concours financiers.....	16
2-2-2 Les compensations fiscales.....	18
2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).....	19
2-2-4 Les dotations de la Métropole.....	21
2-3 Les subventions et participations.....	21
2-4 Les recettes courantes de fonctionnement.....	22
2-5 Les atténuations de charges.....	23
3 – LES DÉPENSES DE GESTION.....	24
3-1 Les charges courantes des services.....	26
3-2 Les charges de personnel.....	27
3-3 Les charges de transfert.....	27
3-3-1 Des subventions aux « opérateurs » de la Ville.....	28
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	28
3-3-3 Les subventions au tissu associatif.....	29
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	30
3-3-5 Le FPIC.....	30
4 – L'INVESTISSEMENT.....	31
4-1 Les dépenses d'équipement.....	32
4-2 Le financement des investissements.....	34
5 – L'ENDETTEMENT.....	36
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	42
ANNEXE - État de la dette.....	44

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre Ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020. Il traduit l'exécution du budget communal (budget principal et budget annexe) en recettes et en dépenses. La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à comparer les réalisations de crédits aux prévisions, à dégager les résultats de clôture de l'exercice, à déterminer les restes à réaliser et l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du Centre Ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants : les ressources de fonctionnement, les charges de fonctionnement, l'investissement, l'endettement.

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du Centre Ville.

Ce rapport n'explique que les recettes et dépenses réelles pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent principalement des annulations de mouvements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 50 000 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 et les comptes des collectivités locales ont bien entendu été impactés par cette crise.

L'année 2020 était également une année d'élections municipales ce qui a contribué à ralentir l'exécution du budget notamment en matière d'investissement.

Le taux d'exécution du budget est ainsi plus faible que les années précédentes.

Les recettes de fonctionnement affichent une baisse sensible de -0,33 % mais cette baisse aurait pu être beaucoup plus importante. En effet, les recettes de subventions progressent significativement de 24 % grâce aux financements exceptionnels des activités « Destination Été », « Cité éducative », alors que les recettes courantes diminuent de 17 % entre 2019 et 2020. Cette baisse est directement liée aux effets de la Covid-19 sur les pertes de recettes tarifaires.

Les dépenses de fonctionnement affichent une légère baisse de 0,77 % par rapport à 2019 expliquée par les périodes de confinement et le respect des mesures sanitaires liées à la Covid-19 qui ont entravé le fonctionnement normal des activités.

Les effets des périodes de confinement et du respect des mesures sanitaires (arrêts des chantiers) ont perturbé les réalisations des investissements avec un taux de 47,32 % hors RAR et de 68,63 % en les intégrant.

L'ambition du budget primitif 2020 était d'améliorer la situation financière de la commune tout en maintenant un haut niveau de services à la population.

Le compte administratif (CA) 2020 de la Ville d'Échirolles s'inscrit dans la continuité du rétablissement financier engagé depuis 2017.

Depuis 2011, la ville d'Échirolles a été fortement impactée par la baisse des concours financiers. Les réformes successives des mécanismes de péréquation à l'échelle du territoire national avec la suppression de la taxe professionnelle, la réforme du calcul du potentiel fiscal, la mise en place du fonds de péréquation communal et le pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 ont pénalisé considérablement la commune.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Échirolles a poursuivi sa maîtrise des dépenses de gestion et accentué la progression des recettes de gestion sur le financement des actions portées par la ville.

En matière de chaîne de l'épargne, une amélioration significative de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette sont à souligner avec une épargne brute à 4 817 266 € et une capacité de désendettement de 8,97 années.

La suite du rapport détaille et explique par section l'exécution budgétaire de l'année 2020.

Synthèse des éléments du rapport

L'arrêté des comptes 2020 se caractérise par un résultat global de clôture de 3 389 985 € après prise en compte des restes à réaliser 2020.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 7 091 232 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 789 261 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

Le résultat global de clôture (3 389 985 €) est constitué du cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement (6 301 971 €) et du résultat des restes à réaliser (- 2 911 986 €).

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2020	CA 2020	Libellé	
Charges à caractère général	8 148 310	26 855 908	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 699 914	21 474 279	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	11 036 298	1 814 075	Subventions	
Atténuations de produits	2 852	2 885 842	Recettes courantes	
		125 765	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	47 887 375	53 155 869	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	636 721	114 559	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	44 702	115 636	Produits exceptionnels	
		2 980 924	Reprise du résultat de fonctionnement 2019	
Mouvements d'ordre	1 078 003	371 045	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 646 800	56 738 032	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Résultat de Fonctionnement 7 091 232

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2020	CA 2020	Libellé	
Acquisitions	1 316 314	827 203	Remb. dette récupérable Métro – Capital	INVESTISSEMENT
Entretien et maintenance sur patrimoine actuel	1 217 856	1 037 609	Fctva + Taxe d'aménagement	
Travaux sur patrimoine actuel	440 012	976 896	Subventions co-financeurs	
Subventions d'équipement Mur/Mur2	30 240	363 378	Cessions d'immobilisation	
Autres opérations d'équipement	214 563	0	Emprunts nouveaux	
Opérations nouvelles	209 027	4 934 685	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Prog.de renouvellement urbain Village sud	235 939			
NPNRU Eco-quartier Villeneuve	66 302			
Programmes d'aménagement urbain	266 519			
Total général dépenses d'équipement	3 996 773			
Immobilisations financières	170 917			
Remb du capital des emprunts + cautions	4 023 839			
Reprise du résultat d'investissement 2019	1 444 459			
Mouvements d'ordre	702 895	1 409 852	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 338 884	9 549 623	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Résultat d'Investissement -789 261

Résultat global de clôture 6 301 971

Résultat des restes à réaliser 2020 -2 911 986

Résultat global de clôture après RAR 2020 3 389 985

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2020

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Résultat global de l'exercice précédent								
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté								
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 764 203	970 341	30 072	758 145	1 478 021	1 704 706	4 934 685	D
Résultat global de l'exercice								
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	3 701 468	4 110 308	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	-457 574	655 198	F
Résultat global de l'exercice	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	3 243 894	4 765 506	G=E+F
Transfert ou intégration de résultats (op. d'ordre non budgétaire)								
Section de fonctionnement	0	183 698	0	0	0	0	0	H
Section d'investissement	0	139 281	0	0	0	0	0	I
Résultat global de clôture								
Résultat global de clôture en fonctionnement	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	K = B+F+I
Résultat global de clôture	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	L=J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2020 présente un résultat global de clôture de 6 301 971 € en légère baisse par rapport à 2019 (6 471 150 €).

Après couverture des restes à réaliser (-2 911 986 €) le résultat global de clôture s'élève à 3 389 984,75 € (contre 2 980 923,70 € en 2019).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat global de Clôture 2020	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2020	Résultat global de clôture 2020 après couverture des RAR
I - Budget principal	6 471 150	4 934 685	4 765 506	6 301 971	-2 911 986	3 389 985
III - Budget annexe du centre ville	613 234	0	44 298	657 532	-1 570	655 962
TOTAL I + II + III	7 084 384	4 934 685	4 809 804	6 959 503	-2 913 556	4 045 947

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du Centre Ville après financement des restes à réaliser 2020 est de 4 045 947 € après couverture des restes à réaliser.

1-2 La chaîne de l'Épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (53 155 869 €) sont en diminution de 0,33% par rapport à 2019. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 98,98%.

Les dépenses de gestion (47 887 375 €) diminuent de 4,02% par rapport à 2019. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,27%.

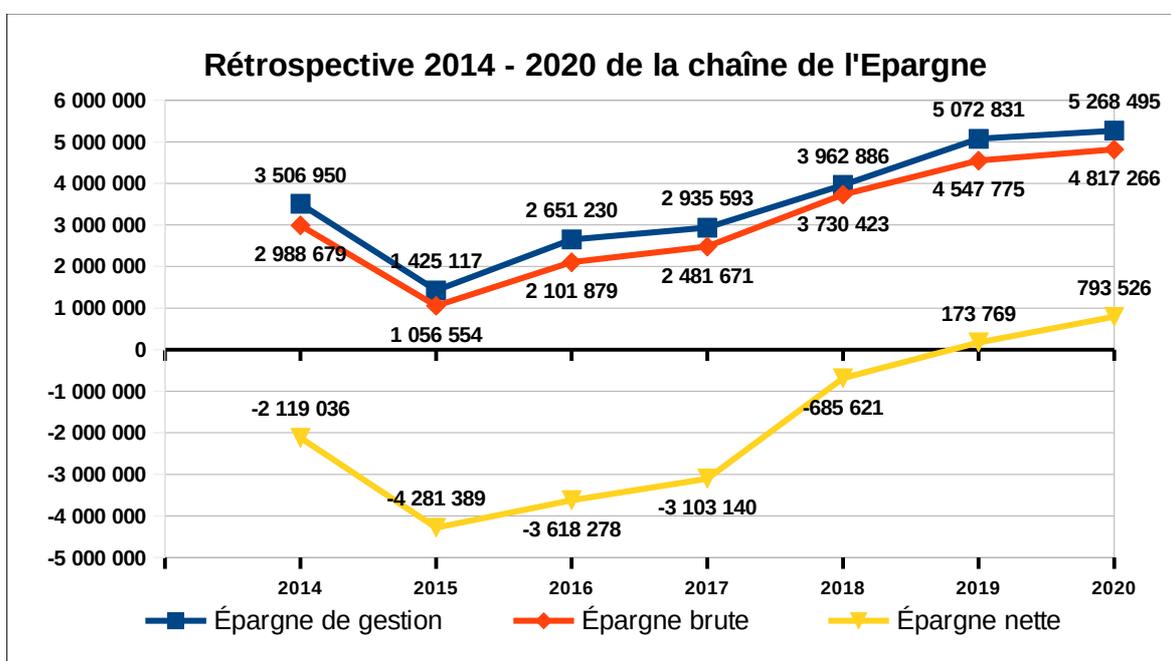
L'épargne de gestion (5 268 495 €) progresse de 3,86 % soit en valeur absolue +195 664 €. Cette amélioration est expliquée par une diminution des dépenses de -0,77 % plus importantes que les recettes de -0,33 % principalement liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

L'épargne brute (4 817 266 €) progresse de 5,93 % soit en valeur absolue 269 490 € par rapport à 2019 du fait de la baisse des intérêts de la dette suite à la poursuite du désendettement de la commune. L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations.

L'épargne nette (793 526 €) s'améliore nettement. Pour mémoire, elle était négative jusqu'en 2018 (-685 621€). En 2019, elle est positive de +173 769 € **puis 793 526 € en 2020**. Cette amélioration est expliquée par l'effet conjugué de la progression de l'épargne de gestion et de l'épargne brute ainsi que d'une baisse du remboursement de notre capital de dette suite à la poursuite du travail de désendettement de la commune. L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2014-2020

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion (A)	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869
Dépenses de gestion (B)	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375
Épargne de gestion (C=A-B)	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495
Intérêts de la dette (D)	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	707 757	636 721
Résultat exceptionnel (E)	611 272	719 339	427 714	390 008	521 563	182 701	185 492
Épargne brute (G=C-D+E)	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266
Capital de la dette hors cautions (I)	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 740
Épargne nette (J=G-I)	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 621	173 769	793 526



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2018)	2019	2020
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 223 €	1 355 €	1 305 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	645 €	681 €	669 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 417 €	1 543 €	1 445 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	303 €	140 €	107 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 050 €	1 302 €	1 161 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	199 €	136 €	136 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	61%	58%	59%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	94%	96%	98%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	21%	9%	7%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	74%	84%	80%

Population DGF : 37 209 (2020), 36 269 (2018) , chiffres issus des fiches DGF.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.

2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.

4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).

5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.

6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

8 – Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

9 – Effort d'équipement de la collectivité hors restes à réaliser.

10 – Mesure la charge de la dette d'une collectivité.

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les baisses de recettes de gestion, depuis 2011, sont l'effet de plusieurs facteurs tels que la réforme de la taxe professionnelle, le calcul du potentiel financier et le prélèvement pour le redressement des comptes publics (baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017) et exceptionnellement en 2020, les pertes tarifaires, liées à la crise sanitaire de la Covid-19 non compensées par l'État.

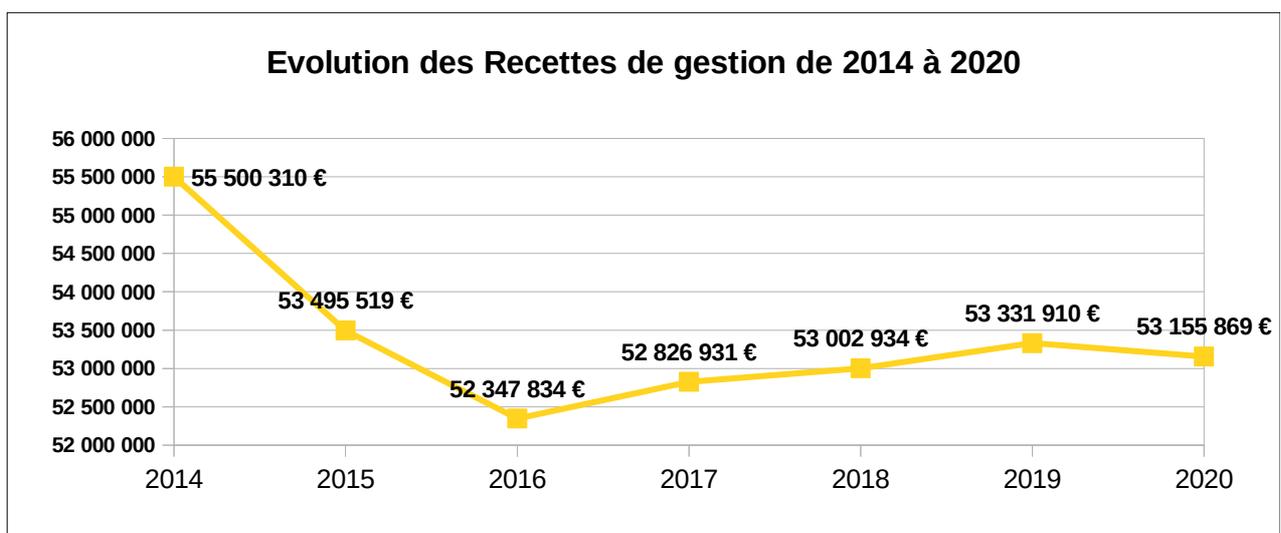
Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les recettes de gestion s'élèvent à 53 155 869 € en baisse de 176 041 € par rapport à l'exercice 2019 soit -0,33%. Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 98,98%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 26 855 908 €, des concours versés par l'État et les autres collectivités pour 21 474 279 €, des subventions reçues pour 1 814 075 €, des recettes courantes pour 2 885 842 € et des atténuations de charges pour 125 765 €.

En €	CA 2019	Budget 2020 (BP+DM)	CA 2020	% évolution CA20 / CA19
Fiscalité	26 941 033	26 842 793	26 855 908	-0,32%
Concours financiers	21 334 635	21 450 298	21 474 279	0,65%
Subventions	1 460 015	1 784 446	1 814 075	24,25%
Recettes courantes	3 476 187	3 478 685	2 885 842	-16,98%
Atténuations de charges	120 041	150 000	125 765	4,77%
Total	53 331 910	53 706 222	53 155 869	-0,33%

Les recettes de gestion sur la période 2014-2020 connaissent des évolutions contrastées. Elles sont en diminution de 2014 à 2016 du fait de la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics sur les dotations versées par l'État sur la période 2014/2017. Entre 2017 et 2019, les recettes de gestion progressent chaque année. Cette progression concerne principalement les recettes fiscales, elle est expliquée par la revalorisation forfaitaire et le dynamisme modéré des bases sans augmentation des taux communaux de fiscalité. Enfin, une baisse est constatée en 2020 principalement liée à des pertes de recettes tarifaires dues aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19.



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2020 s'élève à 26 855 908 €. L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe pour 24 909 596 € (rôles supplémentaires compris) et la fiscalité indirecte pour 1 946 312 €.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 100 %.

2-1-1 La Fiscalité directe

Le détail du produit de la fiscalité directe :

En €	CA 2019	Notifié 2020 (Etat 1259)	CA 2020	% évolution CA20 / CA19
Taxe d'Habitation	5 150 721	5 221 606	5 168 588	0,3%
Taxe Foncière	19 426 552	19 640 236	19 642 100	1,1%
<i>Dont part économique</i>	<i>7 095 337</i>	<i>7 188 326</i>	<i>7 060 613</i>	<i>-0,5%</i>
<i>Dont part ménage</i>	<i>12 331 215</i>	<i>12 451 910</i>	<i>12 554 655</i>	<i>1,8%</i>
Foncier non bâti	35 726	35 451	35 025	-2,0%
Total produit fiscal	24 612 999	24 897 293	24 845 713	0,9%
Rôles supplémentaires *	86 065	0	63 883	

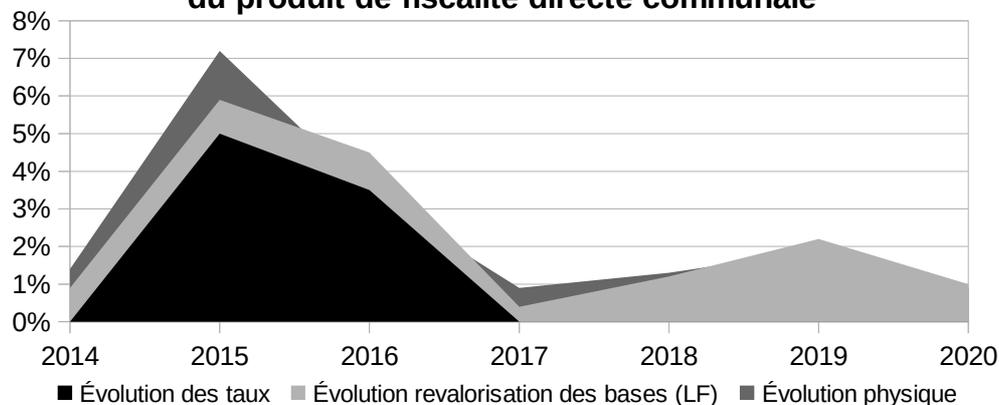
La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. En 2018 et 2019, les foyers les plus modestes ont pu bénéficier d'un dégrèvement (30% puis 65%) sans effet sur le produit fiscal de TH de la commune, avant de bénéficier d'un dégrèvement total en 2020.

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2014 à 2020 montre une évolution modérée des bases. Par rapport à 2019, le produit de fiscalité directe hors rôles supplémentaires évolue de 24 612 999 € à 24 845 713 € soit une augmentation de 0,9% et de +232 714 € en valeur absolue, expliquée principalement par une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9 % de la taxe d'habitation, par une progression de 1,2 % du foncier bâti et cela **sans augmentation des taux communaux de fiscalité**.

En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Bases TH Taxe d'habitation	42 715 144	44 805 510	43 374 934	43 316 991	43 523 342	43 981 955	44 135 060
Bases FB – Foncier bâti	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652	46 240 244	47 282 608	47 679 309
Bases Fnb – Foncier non bâti	22 842	29 369	24 363	23 147	23 613	36 178	35 468
Taux TH	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419	5 098 280	5 150 721	5 168 588
Produit FB	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036	19 023 407	19 426 552	19 642 100
Produit Fnb	20 757	28 021	24 058	22 858	23 318	35 726	35 025
Total du produit	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 313	24 145 005	24 612 999	24 845 713
Évolution du produit	1,4%	7,2%	3,4%	0,9%	1,3%	1,9%	0,9%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	25 364	29 073	116 412	30 040	32 561	86 065	63 883

L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2014 à 2020, une évolution des bases liée à l'inflation pour la revalorisation forfaitaire (Loi de finances) et une évolution faible de la progression physique des bases. Les principales variations sont expliquées dans les commentaires de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

Evolution 2014-2020 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution des taux	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,1%
Évolution physique	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,1%	-0,3%	-0,2%

L'évolution physique des bases d'imposition entre 2019 et 2020 :

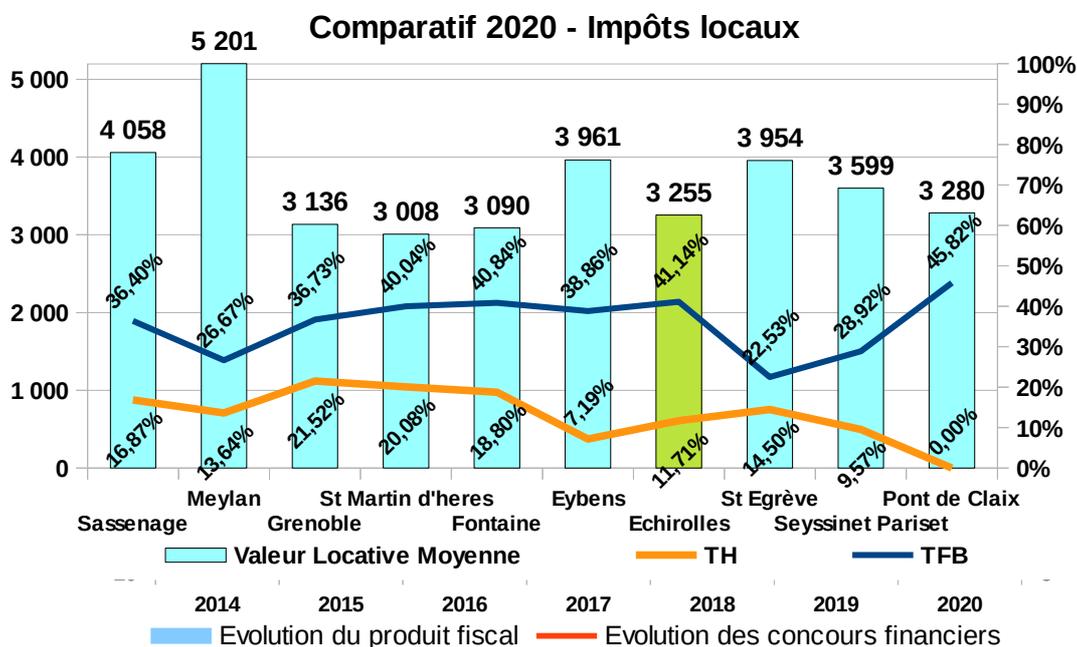
- **Sur la taxe d'habitation (TH)**, nos bases passent de 43 981 955 € à 44 135 060 €. Cette variation est l'effet cumulé de la revalorisation des bases (Loi de finances) de +0,9% en 2020 (+395 838) et de l'évolution physique des bases (-242 733). Cette variation montre hors revalorisation forfaitaire des bases de 0,9%, une baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation due essentiellement à la progression des bases exonérées.

Bases d'imposition	CA 2019	Revalorisation des bases loi de finances 2020 = +0,9%	Évolution physique = -0,55%	CA 2020
Taxe habitation	43 981 955	395 838	-242 733	44 135 060

- **Sur la Foncier Bâti (FB)**, nos bases passent de 47 282 608 € à 47 679 309 €. Cette variation est l'effet cumulé de la revalorisation des bases (Loi de finances), de la révision des tarifs des locaux commerciaux soit +1,2% en 2020 (+567 391) et de l'évolution physique des bases de -0,36 % (-170 690).

Bases d'imposition	CA 2019	Revalorisation des bases loi de finances 2020 = +1,2%	Évolution physique = -0,36%	CA 2020
Taxe Foncière	47 282 608	567 391	-170 690	47 679 309

Sur un panel de communes de la Métropole en 2020, la valeur locative moyenne de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible (3255 €). La faible valeur des bases a dû être compensée par un taux d'imposition sur le foncier bâti plus élevé.



Enfin, pour mémoire, si la ville a eu recours à deux reprises en 2015 et 2016 à une augmentation des taux d'imposition, le produit fiscal généré n'a permis que de compenser partiellement la perte des ressources liée à la baisse des dotations de l'État. Entre 2014 et 2020, le produit fiscal progresse de 3,5 M€ dont 1,9M€ liés à l'augmentation des taux de 2015 et 2016, alors que les concours financiers effectuent un repli de 3,3 M€ sur la même période.

2-1-2 La fiscalité indirecte

En 2020, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 1 946 312 €, en diminution de 13,19 % par rapport à 2019. Cette baisse est expliquée principalement par des produits moindres sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). 2019 a été une année exceptionnelle avec une recette de 1 031 021 €. Le produit fiscal relatif aux droits de mutation est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Il dépend du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Par ailleurs, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) diminue de 17,1 % suite à des réductions de surfaces des supports taxables.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 100,04%.

Produit des impôts indirects en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	947 293	623 148	753 359	1 099 624	717 046	1 031 021	866 554
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	531 052	507 044	529 378	535 606	535 471	523 216	524 002
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	256 000	239 990	216 948	413 362	550 125	607 138	503 329
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	54 876	49 702	54 631	55 529	63 778	80 594	52 427
Total	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419	2 241 969	1 946 312
% Évolution	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%	20,12%	-13,19%

2-2 Les concours financiers

Depuis 2011, la Ville a été confrontée à une baisse brutale et très importante des concours financiers. La période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu 5,1 M€ sur la période 2011 / 2020.

Cette baisse a été atténuée par une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) à partir de 2017. En effet, la ville d'Échirolles a amélioré son classement à la DSU (retour dans les 250 premières communes). Cette situation est la conséquence des modifications apportées par la Loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF).

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écèlement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation comme la DSU et la DSR.

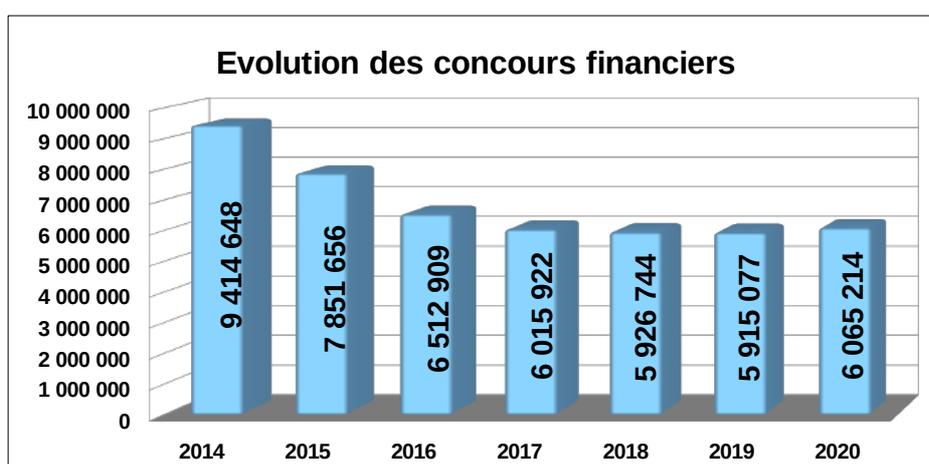
L'écèlement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant. Échirolles, avec un potentiel fiscal par habitant supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate est fortement impacté par l'écèlement.

En 2020, les concours financiers, pour la Ville, représentent 6 065 214 € en progression de 150 137 € par rapport à 2019 soit +2,5%.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État depuis 2014 avec : la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Chaque ligne du tableau ci-dessous est expliquée en détail dans les pages suivantes.

Concours financiers en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement (État)	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)	163 265	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales (État)	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523
Total concours financiers	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 744	5 915 077	6 065 214
Évolution en %	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%	-0,2%	2,5%



2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Elle comprend :

La dotation forfaitaire : Pour 2020, elle s'élève à 2 237 352 € soit une diminution en valeur de 38 978 € par rapport à 2019 (+1,7%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2019 et intègre les deux parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** +104 182 € (population DGF 2019 = 36 269 et population DGF 2020 = 37 209),
- **la part écrêtement** -143 160 € liés à l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale. Le potentiel fiscal de la commune par habitant est de 1 301,09 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1 170,97.

En €	CA 2018	Variation de la population +940 Habitants	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2020
Dotation forfaitaire	2 276 330	104 182	-143 160	2 237 352

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 à 160 en 2020).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2020, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 2 836 856 € en progression de +7,52% par rapport à 2019. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 90 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2019	DSU majoration 2020	DSU 2020	Variation 19/20	Rang DSU 2019	Rang DSU 2020
Dotation de solidarité urbaine	2 638 531	198 325	2 836 856	7,52%	186	160

La compensation de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Les autres dotations comprennent notamment le recensement pour 6 626 € et les titres sécurisés pour 40 376 €.

Dotation globale de fonctionnement en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 237 352
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531	2 836 856
Total DGF	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208
Évolution en %	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%	0,21%	3,24%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation	163 265	0	0	0	0	0	0
Autres dotations (dotations instituteurs, titres sécurisés, recensement...)	17 937	22 997	22 458	22 050	43 219	45 634	47 002

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti (FB) et non bâti (FNB) et la taxe professionnelle (TP).

Hormis la compensation sur la taxe d'habitation et la compensation de l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (Essarts-Surieux, Luire-Viscose et Village Sud.), les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales. Elles poursuivent leur repli à hauteur d'un coefficient de minoration.

En 2020, les compensations fiscales s'élèvent à 812 483 € en progression globalement de 4,56% par rapport à 2019.

Les compensations fiscales en €	CA 2019	CA 2020				CA 2020
		Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	
Taxe habitation	426 348	7 356 561	6,12 %	450 222	0,000000	450 222
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	15 786	861 659	25,59 %	220 499	0,069697	15 368
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	282 501	1 777 993	41,14 %	731 466	0,399680	292 352
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	3 298	37 241	37,86 %	14 099	0,263946	3 721
Foncier bâti – Exonération longue durée	48 859	1 762 994	41,14 %	725 296	0,069697	50 551
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	270	447	86,40 %	386	0,698002	269
Total compensations fiscales	777 062					812 483

Compensations fiscales en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compensation taxe habitation DCTH	312 646	349 004	273 013	389 780	406 901	426 348	450 222
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	380 482	273 753	406 485	332 852	336 172	350 714	362 261
Compensation dotation unique DCTU	256 621	169 542	143 785	44 750	0	0	0
Total	949 749	792 299	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483
Évolution en %	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%	4,57%	4,56%
Compensation TH versée à tort		88 507					

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées ». Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écréte représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.

- une part pour communes dites « défavorisées ». Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ».

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle. Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

La loi de finances 2017 est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement dont : le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP).

Globalement pour 2020, les dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle baissent de 10,81% par rapport à 2019.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 503 967 €.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901	245 088	245 088
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823	80 356
Total dotations	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754	565 065	503 967
Évolution en %	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%	-13,43%	-10,81%

La dotation la plus impactée reste le FDPTP qui depuis 2010 a diminué de 1 551 259 € passant de 1 729 782 € à 178 523 €.



2-2-4 Les dotations de la Métropole.

Les dotations de la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation de fonctionnement (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation de fonctionnement qui s'élevait début 2015 à 15 105 355 € a fait l'objet d'ajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM du 23 décembre 2014. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) successives depuis 2015 ont acté des baisses de l'attribution de compensation liées aux transferts de compétences. L'AC 2020 s'élève à 12 984 510 €.

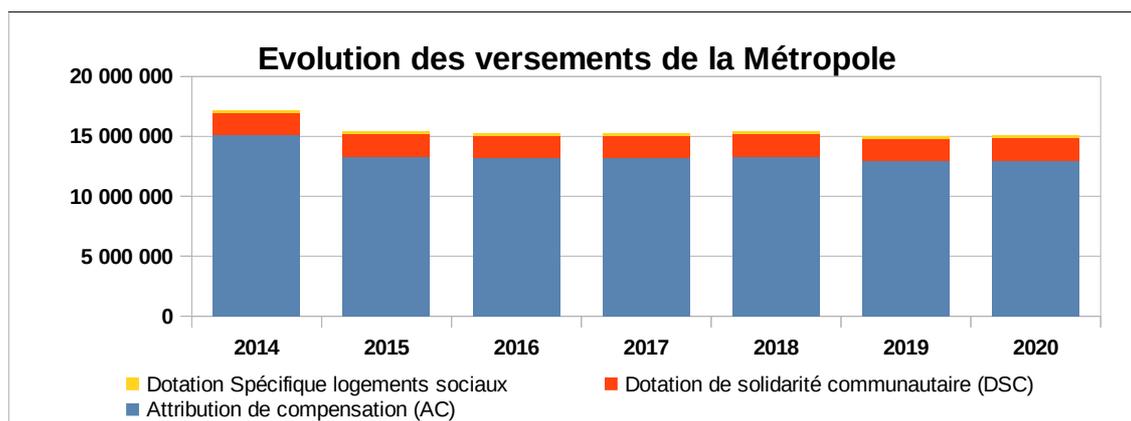
Les compétences obligatoires et optionnelles transférées sont les suivantes : la voirie (déplacements et accessibilité), l'urbanisme, l'incendie, le développement économique, l'énergie, le logement, le foncier et l'environnement, la politique de la ville, les ouvrages d'art de voirie, la Gemapi, l'emploi / insertion, la bibliothèque numérique.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement entre 2019 et 2020 . Elle intègre une régularisation de charges afférentes au financement de la bibliothèque numérique métropolitaine.

Attribution de compensation Au 31 décembre 2019	régularisation de charges afférentes au financement de la bibliothèque numérique métropolitaine	Attribution de compensation Au 31 décembre 2020
12 979 903	4 607	12 984 510

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est restée figée depuis 2015 à 2 052 109 € . Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

Globalement en 2020 les versements de la Métropole s'élèvent à 15 036 619 €.



2-3 Les subventions et participations

En 2020, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 814 075 €. Elles progressent de 24% par rapport à 2019 soit en valeur absolue +354 060 € principalement sur les financements des activités « Destination Été », « Cité Éducative » et « plan Numérique ». Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 101,6%.

Les principales subventions se décomposent comme suit :

- les financements de la Caisse d'Allocations Familiales pour 663 770 € avec le contrat jeunesse pour 609 885 €, les participations ALSH périscolaires pour 42 377 € et d'autres participations pour 11 508 € ;
- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 344 820 € dont la dotation complémentaire liée au classement DSU ;
- les financements des projets « Cité éducative » pour 153 575 €, « destination Été » pour 83 000 € et « AMO Numérique » pour 58 368 € ;
- les participations sur la politique jeunesse pour 132 100 € avec les activités loisirs pour 55 000 € et les actions de prévention pour 77 100 € ;
- les participations des actions menées par la politique culturelle pour 80 054 € ;
- les participations sur des actions menées par la politique sportive pour 68 309 € ;
- les financements des Emplois Avenir pour 46 926 € et des contrats uniques d'insertion pour 25 067 € ;
- le financement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500 € ;
- le financement des postes « adulte relais » pour 35 340 € ;
- le fonds de compensation de la TVA de fonctionnement pour 17 248 € ;
- les dotations et participations sur les élections 2020 pour 22 338 € ;
- Les participations de la Région et de la Métropole de 7 100 € pour le programme de réussite éducative des 16/18 ans ;
- Les autres participations pour 28 560 €

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions de fonctionnement reçues	1 094 123	1 139 249	1 083 812	1 156 445	1 086 508	1 173 906	1 299 958
Financement des projets « cité éducative, destination Été et plan Numérique »						38 418	294 943
Evolution des subventions	-10,51%	4,12%	-4,87%	6,70%	-6,05%	8,04%	10,74%
Fonds de soutien sur les rythmes scolaires – DSU				155 000	155 000	155 000	155 000
Emplois d'avenir	213 865	177 069	167 767	122 527	82 329	71 608	46 926
Fonds de compensation de la TVA					17 606	21 083	17 248
TOTAL	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443	1 460 015	1 814 075

2-4 Les recettes courantes de fonctionnement

Les recettes courantes représentent 2 885 842 € en baisse significative de 16,98 % par rapport à 2019. Cette diminution des recettes courantes est liée aux pertes des recettes tarifaires (restauration municipale, salle vital, stade nautique, école municipale des sports et Atout sports, locations de salles). Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 82,96%. Pour comparer les données, 2015 a été retraité en fonction des compétences transférées à la Métropole.

Elles sont composées :

Des produits des services pour 2 069 147 €, en baisse de 20,15% par rapport à 2019 (2 591 136 €) soit en valeur absolue -521 989 €, parmi ces produits :

- les recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et les redevances (concessions cimetières, installations terrasses, ventes diverses) d'un montant de 1 156 612 € soit -36,1% des produits perçus en 2019 (1 809 288 €), en valeur absolue -652 675 €;
- Parallèlement le produit issu des remboursements de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Objectif Sport Échirolles, Evade...) mais aussi les remboursements de la Métropole sur conventions d'un montant de 912 535 € augmentent de +16,7% de produits perçus en 2019 (781 848 €). Cette hausse est expliquée, en partie, par des mises à disposition de personnel.

Les autres produits de gestion représentent 816 695 €, en baisse de 7,72 % (-68 356 €) par rapport à 2019 (885 051 €). Ils correspondent aux loyers perçus par la ville (le terrain Carrefour, le loyer Répac, le restaurant Mac Donald, les locations de salles,...). Cette baisse importante est expliquée par l'interruption des locations de salles suite à la crise sanitaire de la Covid19 (- 39 846 €), du pétanquodrome (-1 410 €) et à des ajustements de loyers (-27 099 €) principalement liés à la fin du remboursement du loyer effectué par la Trésorerie d'Échirolles, celle-ci reprenant à sa charge directement le contrat de bail.

Les recettes courantes en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services	3 005 795	3 186 447					
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015		2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290	2 591 136	2 069 147
Évolution en %			-4,38%	11,82%	-5,48%	0,97%	-20,15%
Les autres produits de gestion	918 282	843 645	951 525	859 314	885 609	885 051	816 695
Évolution en %	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%	-0,06%	-7,72%
Total Recettes courantes	3 924 077	4 030 092					
Évolution en %	7,39%	2,70%					
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole		3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899	3 476 187	2 885 842
Évolution en %			-0,10%	5,76%	-3,43%	0,70%	-16,98%

2-5 Les atténuations de charges

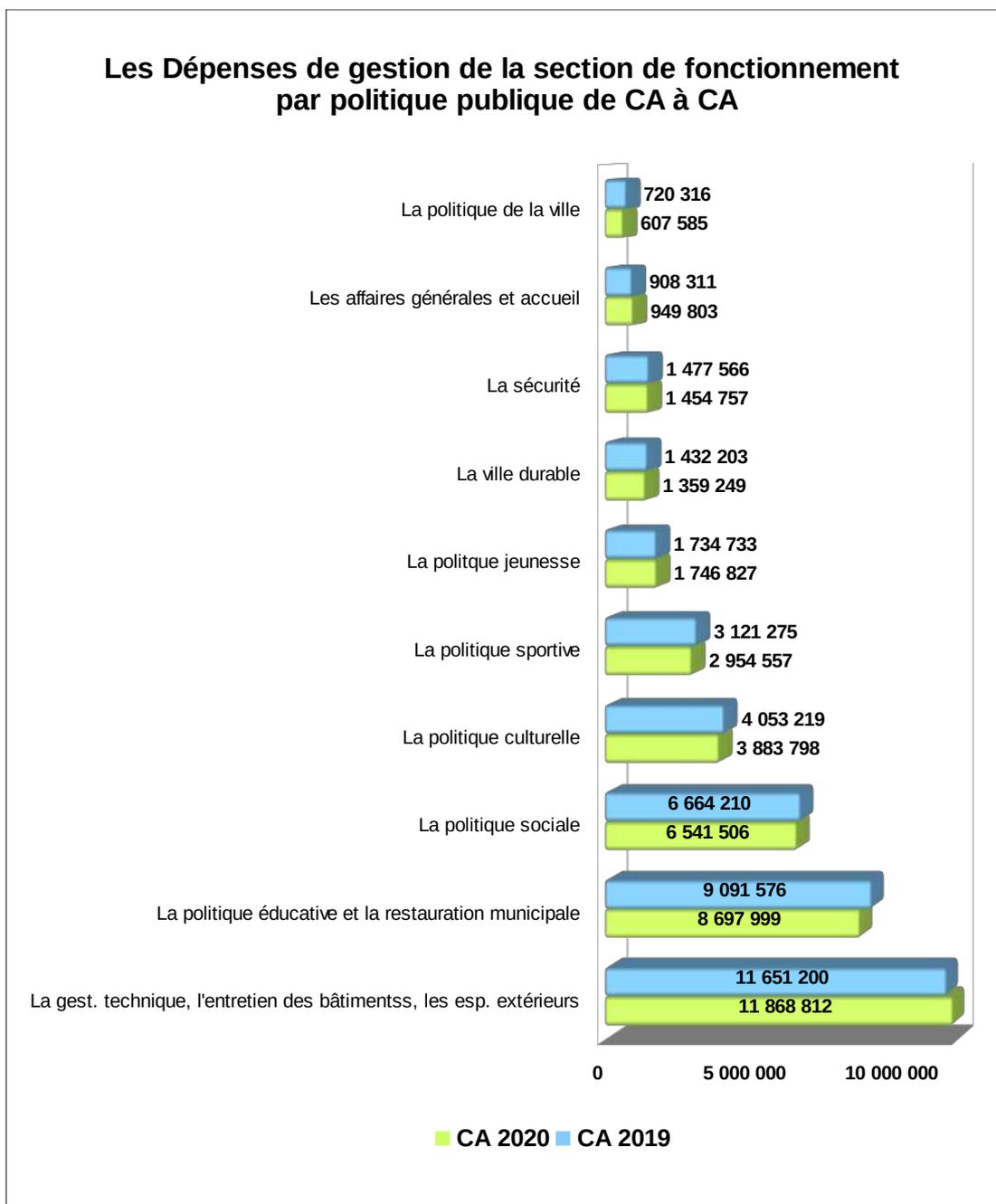
Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie. Cette prévision budgétaire est estimée lors de la préparation budgétaire en fonction du réalisé des années précédentes. En 2020 le montant perçu représente 125 765 € soit une hausse de 4,8% par rapport au réalisé 2019. Comparé aux crédits ouverts (BP+DM), le taux de réalisation est de 84%.

Les atténuations de charges en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765
Atténuations de charges	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765
Évolution	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%	-19,5%	4,8%

3 – LES DÉPENSES DE GESTION

La réalisation du budget 2020 a respecté la stratégie financière de la majorité municipale, avec pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement. Cependant l'année 2020 a été impactée fortement par une situation inédite liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes, les charges de personnel et les charges de transfert. Cette répartition compare le compte administratif 2020 et le compte administratif 2019. Les fonctions ressources pour 7 819 630 € ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,....



En 2020, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 47 887 375 € en baisse de 0,77 % par rapport à 2019. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,3%. Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2019	Budget 2020 (BP+DM)	CA 2020	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	7 534 555	9 259 788	8 148 310	8,15%
Charges de personnel	28 586 890	28 700 000	28 699 914	0,40%
Charges de transferts	12 134 196	11 267 158	11 036 298	-9,05%
Atténuations de produits	3 439	3 000	2 852	-17,05%
Total dépenses de gestion	48 259 079	49 229 946	47 887 375	-0,77%

3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 8 148 310 €, en progression de 8,15 % par rapport à 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert d'une partie de la subvention à Evade en contrat de délégation de service public (DSP) pour assurer la mission d'accueils périscolaires, rendu neutre par une baisse équivalente au chapitre subvention à Evade.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 88%.

Hormis l'ajustement du transfert d'une partie de la subvention à Evade conforme au règlement de la comptabilité publique, les dépenses courantes 2020 hors fluide diminuent de 7,75 % expliquées en partie par une baisse des activités suite au confinement mise en place pour respecter les mesures sanitaires de la Covid-19.

Cependant, le poste « fluides » reste sous tension et progresse de 4,6 % par rapport à 2019. Cette progression s'explique d'une manière générale, soit par la confirmation d'une tendance réelle à la hausse des consommations et/ou du prix des fluides, soit des rattrapages dans les facturations des fournisseurs, soit des fluctuations de périodes de facturation. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de garder une maîtrise et une stabilité des coûts concernant les dépenses de fluides.

Les Charges Courantes En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses courantes hors fluides	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732	5 428 895	5 220 835
Évolution	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%	1,16%	-4,76%	-7,75%
Fluides	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952	2 105 660	2 204 286
Évolution	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%	-1,74%	4,68%
Contrat DSP – Accueils périscolaires – Evade							723 188
Charges courantes hors transferts Métropole	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310
Évolution	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%	-3,44%	8,15%
Transfert Métropole – Voirie...	82 330	84 599					
Transfert Métropole – Eau		1 215 726					
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient à 28 699 914 € en légère progression de 0,4 % par rapport à 2019. Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 638 694	28 586 890	28 699 914
Évolution		-1,62%	-1,56%	1,39%	-0,06%	-0,18%	0,40%
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0	0	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0	0	0	0
Régularisation de charges sociales					79 900		
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594	28 586 890	28 699 914
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%	-0,46%	0,40%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

L'important travail sur la masse salariale accompli depuis 2015 a permis de stabiliser les charges de personnel. Ces résultats ont été obtenus grâce au contrôle de gestion renforcé, à l'effort des services pour adapter leur activité et en maîtriser les coûts, aux remplacements limités des absences et à des départs en retraite non remplacés.

L'augmentation relative de 2017 est la conséquence de certaines dispositions réglementaires qui revalorisent les rémunérations des agents du public impactant directement la masse salariale avec une revalorisation de 0,6% du point d'indice au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 mais aussi de la mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires).

Pour 2020, les charges de personnel progressent de 0,4 %. Cette progression est due :

- au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'ordre de 0,8 % dont une partie a été absorbée par des réorganisations et des propositions d'adaptation d'activités des services.
- au versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre du contexte sanitaire lié à la Covid-19 à l'ensemble des agents présents durant le premier confinement.
- aux dépenses liées à l'organisation des élections municipales 2020.

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élevaient à 11 036 298 €, en baisse de 9,05 % par rapport à 2019.

La diminution significative est due au transfert d'une partie de la subvention à EVADE vers les dépenses courantes suite au contrat de délégation de service public (DSP) pour assurer la mission d'accueils périscolaires ainsi qu'à la fin de la subvention à la MLSI (Mission locale Sud Isère). Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,95%.

Elles sont composées principalement des subventions et participations accordées par la ville aux structures privées et publiques et au tissu associatif de la ville.

Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

Les charges de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Mlsi)	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372
Subventions au tissu associatif	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785	1 165 837	1 095 445
Autres dépenses de transfert	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483	451 291	486 278
Total charges de transfert	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548	12 134 196	11 036 298
Évolution	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%	-3,02%	-9,05%
Transfert Métropole Subventions Économie	9 536	13 536	0	0	0	0	0

3-3-1 Des subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques publiques « déléguées » (Evade). La subvention à la Mission locale sud Isère n'est plus versée depuis 2019 suite au transfert de la compétence emploi / insertion à la Métropole.

Pour 2020, ces subventions se sont élevées à 7 931 203 €, en baisse de 11,34% par rapport à 2019 principalement expliquée par le transfert d'une partie de la subvention à EVADE vers les dépenses courantes suite au contrat de délégation de service public (DSP) pour assurer la mission d'accueils périscolaires et par la réduction du besoin de subvention d'EVADE sur les accueils des mineurs du fait des restrictions sanitaires dues à la COVID-19 (-177 000 €).

Subventions aux opérateurs en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CCAS	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927	6 295 927	6 219 603
EVADE	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900	2 136 302	1 200 000
RéPAC	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500	513 600	511 600
Mission locale Sud Isère	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945	0	0
Total Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203
Évolution	10,37%	-4,90%	-2,33%	0,93%	-3,52%	-4,36%	-11,34%

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2020, les participations aux syndicats intercommunaux se sont élevées à 1 523 372 €, en diminution de 3,05% par rapport à 2019. Cette diminution est expliquée par le non versement de la participation au SIRSEE suite à la dissolution de ce syndicat mais aussi au travail de maîtrise des moyens qui a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
École de musique Jean Wiener - CRI	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900	776 900	762 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497	499 700	508 772
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888	56 101	49 061
Les moulins de Villancourt	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800	40 615	40 615
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	49 608	52 106	52 502	52 886	0	0	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000	35 000	0
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)		162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372
Évolution	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%	-6,16%	-4,02%	-3,05%

3-3-3 Les subventions au tissu associatif

Les subventions versées au tissu associatif se sont élevées à 1 095 445 €, en diminution de 6,04 % par rapport à 2019. Cette diminution est expliquée en partie par l'annulation de manifestations suite aux mesures sanitaires liées à la Covid-19 et aux périodes de confinement. Les subventions « vie associative » ont subi des ajustements suite à l'annulation du marché de Noël et des festivités. Les subventions « sports » baissent principalement sur les mises à disposition de personnel.

La majorité municipale a étudié l'ensemble des aides au tissu associatif. La Ville a maintenu son soutien aux structures en fonction de ses capacités financières et en concentrant notamment ses efforts sur les plus fragiles économiquement dans une période difficile pour l'ensemble des associations.

Subventions au tissu associatif en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Comité social local	98 307	92 307	90 517	90 582	92 148	93 689	91 456
Vie associative et rel. internationales	112 266	98 614	76 361	71 835	73 515	76 228	20 198
Enseignement	85 284	64 294	63 220	56 591	64 467	65 302	65 554
Culture	233 250	235 050	151 966	42 774	27 769	47 056	42 637
Sports	753 474	711 974	672 434	614 262	580 500	658 790	645 706
Jeunesse + Prévention	243 802	231 529	239 975	250 094	222 136	215 079	218 310
Aide sociale	48 649	43 275	41 855	14 040	3 000	6 000	3 000
Environnement	2 500	2 350	2 075	2 250	4 350	2 824	8 584
Sécurité publique			900	900	900	870	0
Économie	9 536	14 536					
Total des subventions au tissu associatif	1 587 068	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785	1 165 837	1 095 445
Évolution	0,22%	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%	9,08%	-6,04%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles progressent de 7,75% par rapport à 2019. Elles sont constituées des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 349 147 €, en baisse de 4,82 % par rapport à 2019 et à des charges diverses à hauteur de 137 131 € en augmentation de 62,36% par rapport à 2019 .

La majeure partie de l'augmentation concerne les admissions en non valeur et les créances éteintes pour 94 822 € (65 055 € en 2019). On trouve dans cette part de dépenses, la redevance du logiciel d'urbanisme (outil mutualisé avec la Métropole) pour 10 611 €, les classes d'intégrations scolaires pour 9 869 € et d'autres contributions diverses pour 21 829 €.

Autres dépenses de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indemnités, cotisations et formation Élus	381 834	374 490	381 218	382 004	361 419	366 830	349 147
Charges diverses	72 955	72 886	83 639	95 221	91 064	84 461	137 131
Total des autres dépenses de transfert	454 789	447 376	464 857	477 225	452 483	451 291	486 278
Évolution	2,65%	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%	-0,26%	7,75%

3-3-5 Le FPIC

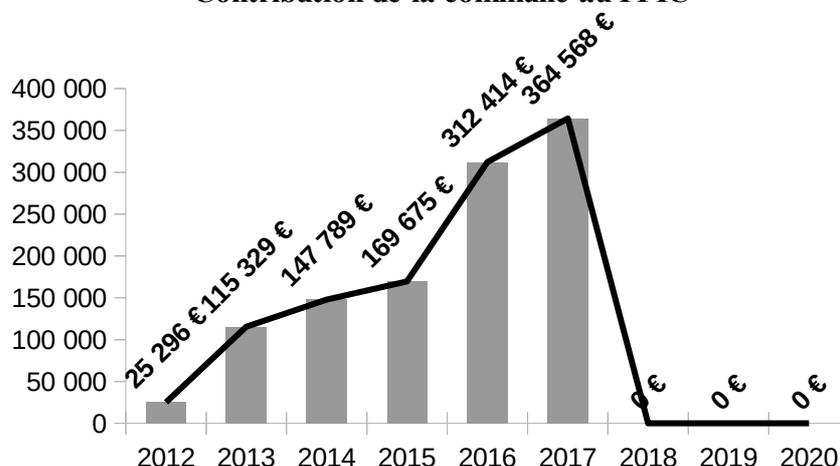
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

L'enveloppe du fonds est figé depuis 2016 à 1 milliard d'euros.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 6 262 173 € au titre du FPIC en 2020 répartis entre la Métropole pour 2 930 496 € et les communes pour 3 331 677 €. La ville d'Échirolles bénéficie depuis 2018 de l'exonération de sa contribution au FPIC. Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Rappel, la ville est classée au rang 160.

Contribution de la commune au FPIC



4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2020 prennent en compte les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	11 925 461	3 996 773	33,51%	3 432 456	62,30%
Dépenses financières	5 384 755	4 194 757	77,90%	256 132	82,66%
Total des dépenses réelles d'investissement	17 310 216	8 191 530	47,32%	3 688 588	68,63%

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en six parties : 1 – les acquisitions, l'entretien, la maintenance et les subventions d'équipement, 2 - les gros travaux sur le patrimoine actuel, 3 - les opérations nouvelles, 4 - le programme de renouvellement urbain du Village sud, 5 – le programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve et 6 - les programmes d'aménagement urbain.

Les dépenses financières correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement pour 110 564 €, au remboursement du capital de la dette et des cautions pour 4 023 839 €, à des participations à Énergie Citoyennes, à la SPL Sages pour 29 800 €, à des immobilisations financières pour 30 554 € dont un prêt de 25 000 € au Football Club Échirolles et au versement de cautions dans le cadre des colos apprenantes pour 5 554 €. Les engagements non soldés correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement pour 90 000 € et à un remboursement de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour 166 132 €.

4-1 Les dépenses d'équipement

En 2020, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 3 996 773 € (5 083 547 € en 2019) soit 33,51% des crédits ouverts et en intégrant les engagements non soldés à hauteur de 3 432 456 € soit 62,30% des crédits ouverts. Ce faible taux de réalisation est expliqué par les conséquences liées à la Covid-19 et aux mesures de confinement qui ont réduit considérablement la réalisation des programmes d'investissement.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	11 925 461	3 996 773	33,51%	3 432 456	62,30%

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

Une enveloppe de dépenses récurrentes réalisée à hauteur de 81,7%, en agréant le mandaté et les engagements non soldés. Elle est constituée par :

- **Les acquisitions, l'entretien et la maintenance sur le patrimoine actuel** avec principalement les acquisitions : de véhicules, de matériels, de mobiliers ; l'informatique et le plan numérique ; les travaux de mise en accessibilité A'DAP, de mises aux normes, d'amélioration thermique, la vidéo protection, la gestion urbaine de proximité ; les modulaires à l'école maternelle JP Marat ; les travaux sur les espaces publics, l'éclairage public, les aires de jeux, les espaces verts... ;
- **Les gros travaux sur patrimoine actuel** avec principalement les travaux du gymnase Delaune, les travaux dans les groupes scolaires et divers autres travaux dans les bâtiments communaux ;
- **Les subventions d'équipement versées correspondent** à la campagne Mur/mur 2.
- **Les autres dépenses** intègrent principalement l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Les Acquisitions	2 602 698	1 316 314	50,6%	1 086 925	92,3%
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	2 372 891	1 217 856	51,3%	546 133	74,3%
Gros travaux sur patrimoine actuel	1 059 171	440 012	41,5%	318 331	71,6%
Subventions d'équipement	60 500	30 240	50,0%	30 259	100,0%
Autres Dépenses (Attribution de compensation investissement, avances sur marchés, ...)	268 232	214 563	80,0%	0	80,0%
Total enveloppe sur dépenses récurrentes	6 363 493	3 218 985	50,6%	1 981 648	81,7%

Les opérations nouvelles réalisées à hauteur de 64,9%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés parmi lesquelles : les études urbaines et les réserves foncières, l'installation des panneaux photovoltaïques à l'Hôtel de ville, l'enfouissement des lignes aériennes, la rénovation de la conduite d'eaux usées rue Hector Berlioz, le réaménagement des espaces de la documentation et diverses autres opérations.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Études urbaines et réserves foncières	177 591	72 011	40,5%	49 440	68,4%
Installation de panneaux photovoltaïques à l'Hôtel de ville	140 396	124 104	88,4%	7 395	93,7%
Etude sur installations photovoltaïques Gymnase Delaune	25 000	0	0,0%	0	0,0%
Terrain synthétique Auguste Delaune	120 000	0	0,0%	24 408	20,3%
Enfouissement des lignes aériennes	140 000	0	0,0%	130 000	92,9%
Rénovation conduite eaux usées – Rue Hector Berlioz	52 500	0	0,0%	23 000	43,8%
Réaménagement des espaces - Documentation à l'Hôtel de ville	46 240	3 144	6,8%	43 665	101,2%
Autres opérations	90 753	9 768	10,8%	27 278	40,8%
Opérations nouvelles	792 480	209 027	26,4%	305 186	64,9%

Le programme de renouvellement urbain du Village sud réalisé à hauteur de 53,4%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés. Les opérations 2020 correspondent principalement à la placette Village sud.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Espaces extérieurs – aménagement	96 339	787	0,8%	80 681	84,6%
Placette Village sud	300 422	235 152	78,3%	6 120	80,3%
Multi Accueil – Les Lucioles	15 000	0	0,0%	3 763	25,1%
Espaces Jacques Prévert	200 000	0	0,0%	0	0,0%
Prog. de renouvellement urbain Village Sud	611 762	235 939	38,6%	90 563	53,4%

Le programme de renouvellement urbain – Eco-quartier Villeneuve réalisé à hauteur de 6,6%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés. Les opérations 2020 correspondent au démarrage de la réhabilitation de l'école élémentaire JP Marat et à diverses études sur l'ensemble du programme.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Réhabilitation Ecole Jean Paul Marat	1 648 299	25 988	1,58%	25 710	3,14%
Etudes programmatiques des équipements publics	45 671	24 084	52,73%	14 918	85,40%
Etudes Réhabilitation Espace jeunes R Desnos	18 876	10 980	58,17%	7 896	100,00%
Autres opérations	20 252	5 250	25,93%		25,93%
PNRU Eco-quartier Villeneuve	1 733 097	66 302	3,8%	48 524	6,6%

Les programmes d'aménagement urbain réalisés à hauteur de 52,5%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés. Les principales opérations de l'exercice 2020 concernent l'opération Karting, l'opération Épure, l'opération Navis et des opérations diverses.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2020	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2020	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Opération Karting	1 440 905	23 022	1,6%	896 526	63,8%
Opération Épure	258 198	57 501	22,3%	0	22,3%
Opération Navis	114 504	3 960	3,5%	13 568	15,3%
Autres opérations	611 022	182 036	29,8%	96 440	45,6%
Programmes d'aménagement urbain	2 424 629	266 519	11,0%	1 006 535	52,5%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement à couvrir s'élèvent à 8 191 530 € et sont composées des dépenses d'équipement et des dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette.

En €	CA 2020
Dépenses d'équipement	3 996 773
Dépenses financières - Remb. du capital de dette et cautions	4 194 757
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	8 191 530

Plan de financement des dépenses d'investissement

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice ou Épargne brute hors résultat antérieur reporté doit être affecté en priorité à la couverture du capital de la dette. Il s'élève à 4 817 266 €. Le montant du capital de la dette étant de 4 023 740 €, **l'épargne nette est positive de 793 526 €.**

Les 8 191 530 € de dépenses d'investissement sont financés par l'épargne brute pour 4 817 266 €, la dette récupérable Métropole pour 827 203 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1 037 609 €, les produits des cessions pour 363 378 €, les subventions co-financeurs pour 976 896 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 pour 7 915 609 € (2 980 924 € + 4 934 685 €) et le résultat d'investissement déficitaire pour -1 444 459 €.

La ville n'a pas mobilisé d'emprunt en 2020.

Les ressources (B) s'élèvent à 14 493 501 € et couvrent le reste à financer (A). La différence (C) de 6 301 971 € correspond au résultat de clôture de l'exercice 2020. Après reprise des restes à réaliser

(D), le résultat global de clôture 2020 s'élève à 3 389 985 €.

En €	CA 2020
Reste à financer (A)	8 191 530
Les ressources financières	
Épargne brute	4 817 266
Dette récupérable Métropole	827 203
FCTVA et taxe d'aménagement	1 037 609
Produit des cessions	363 378
Subventions co-financeurs	976 896
Emprunt	0
Le résultat de fonctionnement 2019	2 980 924
La reprise du résultat excédentaire 2019	4 934 685
Le résultat d'investissement 2019	-1 444 459
Ressources financières (B)	14 493 501
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 (C=B-C)	6 301 971
RAR – Restes à réaliser 2020 (D)	-2 911 986
Résultat global de clôture après couverture des RAR (E=C-D)	3 389 985

Le détail des ressources financières :

L'Épargne brute pour 4 817 266 € : Elle est affectée en priorité à la couverture du capital de la dette. la différence correspond à l'épargne nette, positive de 793 526 €. Elle permet de financer une partie des dépenses d'équipement.

La Dette Récupérable Métropole : Elle correspond au remboursement par la Métropole de 827 203 € au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour 1 037 609 €, se décomposent comme suit : le Fonds de compensation de la TVA, pour 749 052 €, calculé sur les dépenses d'investissement de 2018 ; la taxe d'aménagement, pour 288 557 €, correspond à un reversement de taxe par la Métropole.

Les cessions, pour 363 378 € dont : la vente de 131 actions de la compagnie de chauffage à la Métropole pour 344 478 €, la vente de 60 actions d'Isère Aménagement au département des Hautes Alpes pour 6 000 € et des ventes de véhicules pour 12 900 €.

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs, pour 976 896 € dont :

- le Programme de renouvellement urbain du village sud avec des financements à hauteur de 274 021 € (250 021 € de la Région et 24 000 € de la Métropole) principalement sur la placette ;
- le Programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve avec des financements à hauteur de 65 416 € (46 666 € de l'Anru et 18 750 € de la Métropole) sur l'opération Ylis et Célestria, l'école JP Marat et des études sur les équipements publics ;
- la Gestion Urbaine de Proximité à hauteur de 32 500 € (17 500 € de la Métropole et 15 000 € de Alpes Isère Aménagement) sur divers travaux d'aménagement;
- les véhicules avec une subvention de 52 000 € « bonus écologique grenelle de l'environnement »;
- la Dotation politique de la ville pour 357 406 € sur principalement le gymnase A Delaune, le maintien des actifs scolaires, les mises aux normes, les modulaires Marat ;
- la Dotation Territoriale pour 89 334 € sur l'ADAP et la rénovation des écoles ;
- les financements par la Métropole pour 44 529 € sur l'amélioration du tri des déchets et pour 9 989 € sur le village mobilité Été ;
- les financements de l'État pour 50 200 € dans le cadre de la DSIPL sur divers bâtiments communaux et pour 1 500 € dans le cadre du FIPD sur l'acquisition de gilets pare-balles.

5 – L'ENDETTEMENT

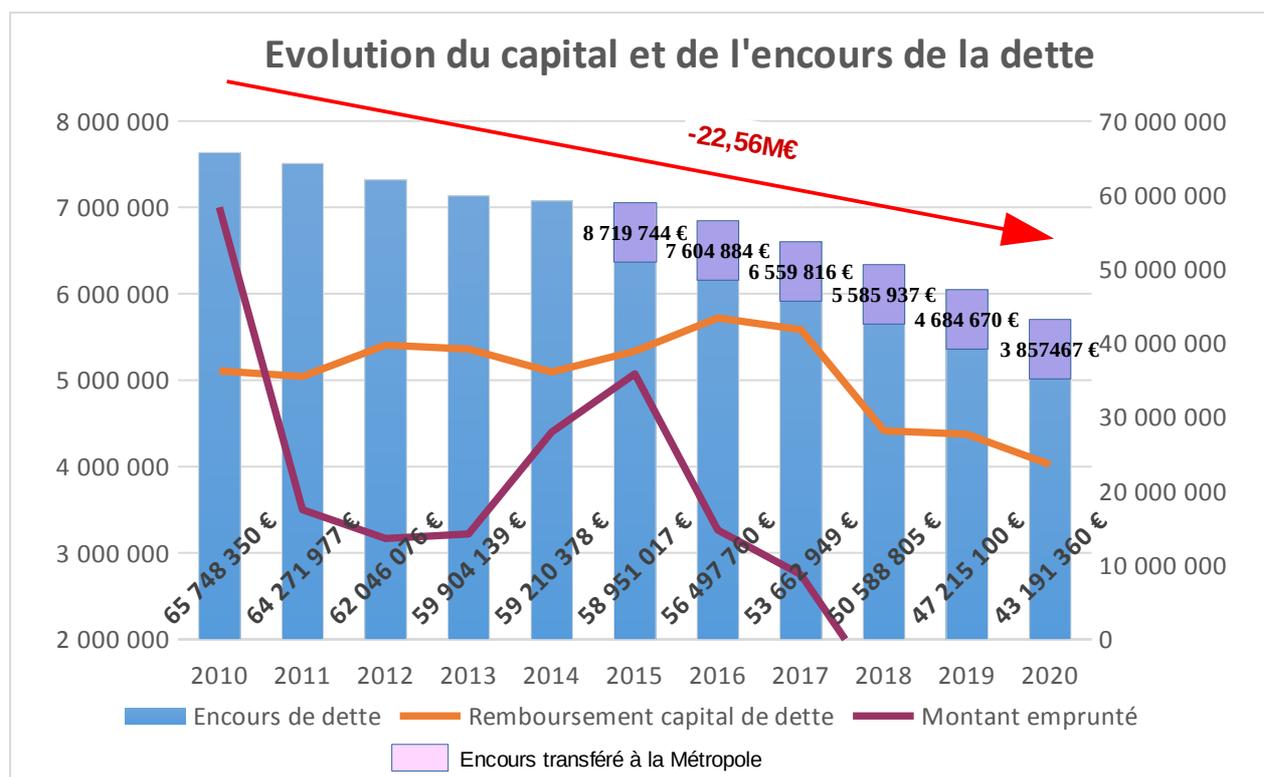
La dette de la Ville d'Échirolles, au 31 décembre 2020, est composée de 43 contrats pour un encours de 43 191 360 €.

En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 39 333 893 €.

En 2020, la Ville s'est désendettée à hauteur de 4 023 740 € (remboursement du capital de dette) sans recours à l'emprunt.

Depuis 2010, la ville d'Échirolles s'est désendettée de 22,56 M€

L'encours de la dette et son évolution



La capacité de désendettement.

La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était anticipée. Elle est directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisant considérablement la commune avec une perte de recettes de 5,1M€ depuis 2011.

A partir de 2016, une trajectoire du rétablissement financier de la commune est mise en place. Le travail de la majorité municipale est significatif et les indicateurs (épargne brute et capacité de désendettement) s'améliorent chaque année.

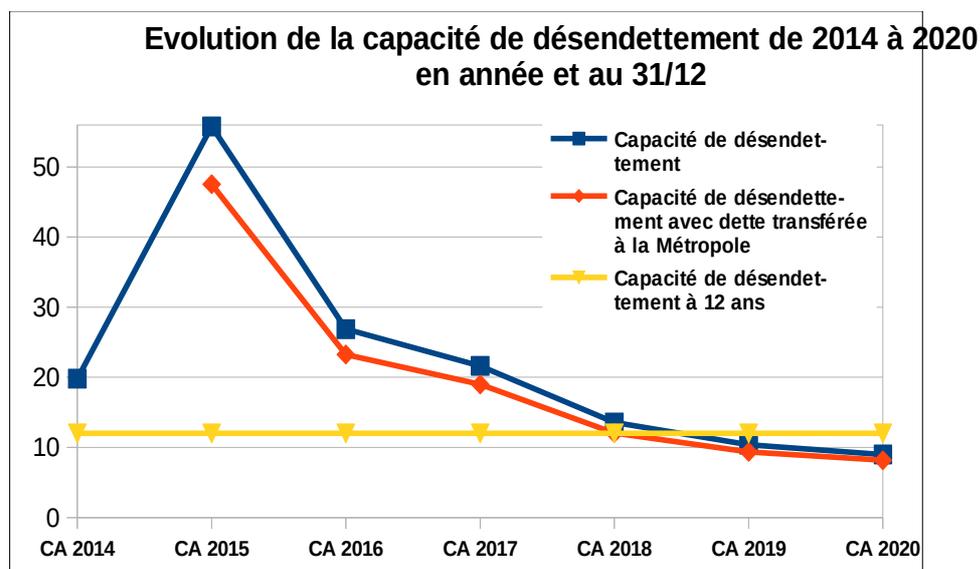
L'exercice 2020 confirme la stratégie financière mise en place par la majorité municipale. L'amélioration des niveaux d'épargne et de l'endettement se poursuit tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois.

Le compte administratif 2020 affiche une épargne brute à 4,8M€ et une capacité de désendettement à 8,97 années sans agir sur le levier fiscal. La ville se désendette de 4M€.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2014 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0
Remboursement du capital de la dette*	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740
Encours de la dette au 31 décembre	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 806	47 215 100	43 191 360
Encours avec dette transférée à la Métropole		50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 869	42 530 430	39 333 893
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 706	-4 023 740
Épargne brute hors cessions	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266
Capacité de désendettement	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole		47,54	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17

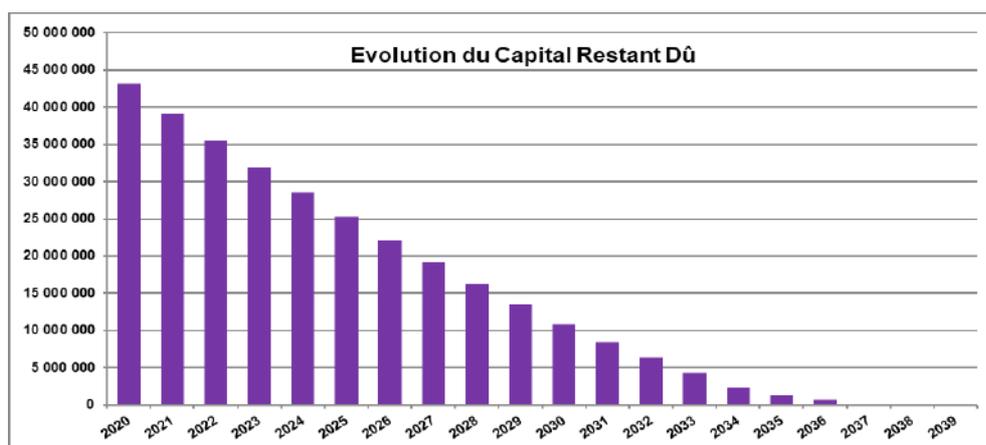
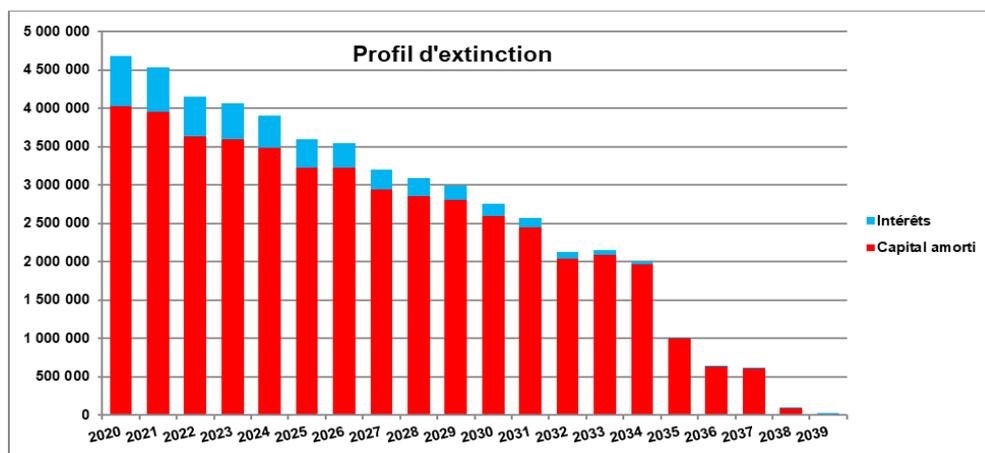


Une annuité en baisse confirmant le désendettement de la commune

En 2020, l'annuité s'élevait à 4 660 461 € dont : 636 721 € de charges financières (chapitre 66) et 4 023 740 € de remboursement du capital.

Le profil d'extinction de la dette

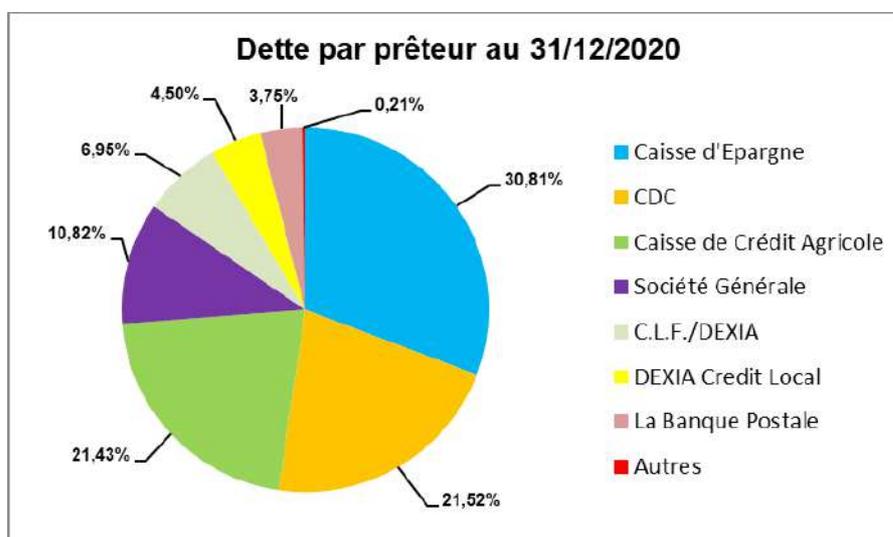
La dette de la ville s'éteint en 2039 sans contractualisation de nouveaux emprunts. Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. La Ville aura remboursé la moitié de son encours en 2026.



Répartition de l'encours de dette par prêteur

Au 31/12/2020, la répartition par prêteur montre une grande diversité de partenaires dans l'encours de la Ville. 74 % de l'encours repose sur trois établissements, la caisse d'épargne Rhône Alpes (31%), la CDC - Banque des Territoires (22 %) et le Crédit Agricole (21%).

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la ville par rapport à chacun de ses partenaires même si sur les derniers exercices, seule la caisse d'épargne Rhône Alpes était présente.



Synthèse sur l'évolution de la dette de la Ville entre 2019 et 2020.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/19	31/12/20	Variation
Encours de dette	47 215 100,00	43 191 360,00	-4 023 740,00
Son taux moyen s'élève à	1,43%	1,38%	-3,50 %
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 2 mois	6 ans et 7 mois	- 7 mois

La structure de la dette.

La répartition entre taux variables et taux fixes permet à la ville de bénéficier des conditions de marché très favorables.

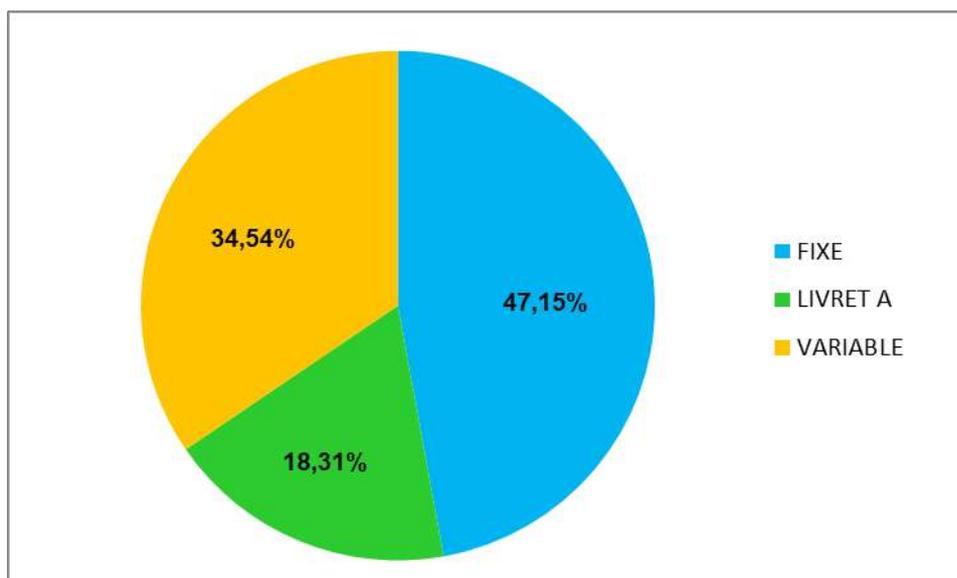
La ville continue à sécuriser son stock de dette en contractant de nouveaux contrats à taux fixe à durée partielle ou totale en fonction des conditions de marché. Ces emprunts, dont le coût en intérêts est connu, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. A contrario, elle ne permet pas de profiter des taux bas.

La dette de la ville est essentiellement positionnée sur des niveaux de taux inférieur à 1,5%.

La part de taux variable 38 % hors Livret A permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Aucune anticipation haussière des taux n'est prévue avant 2023.

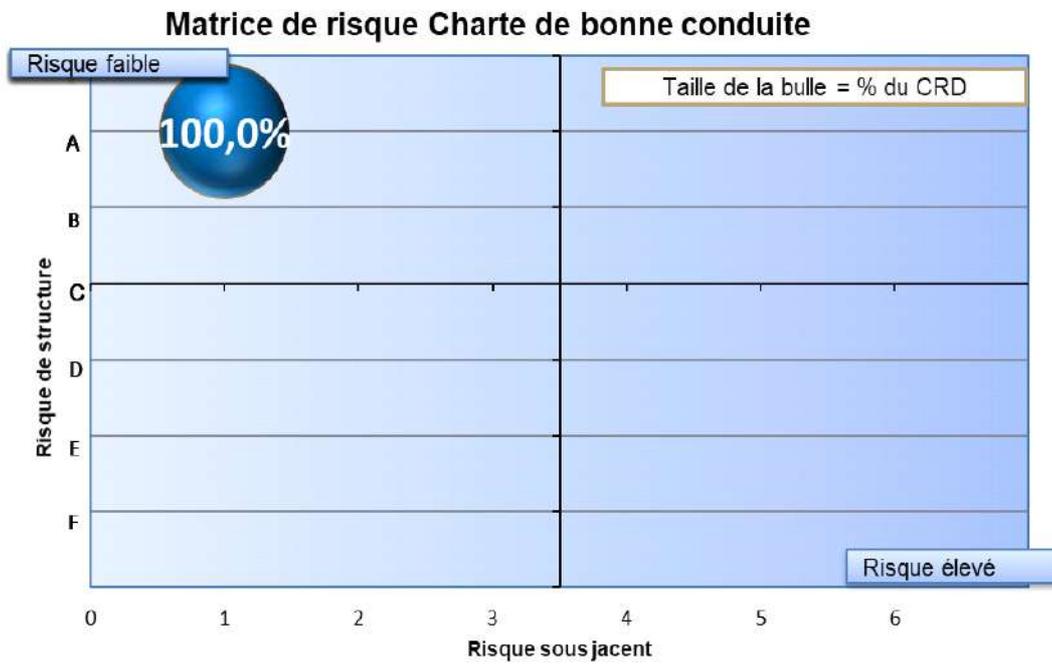
Type	% d'expositi on
Livret A	18,31%
Variable	34,54%
Fixe	47,15%

Etat généré au 31/12/2020



La classification des risques

L'intégralité de l'encours de la dette de la ville est classé en 1-A (produits non structurés – sans risque) dans la charte Gissler



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre :

- en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières ;
- en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires financées par une subvention du budget principal de la ville.

En 2020, le résultat global de clôture est excédentaire de 657 532,20 €. Après couverture des restes à réaliser 2020 (1 570 €), le résultat global est excédentaire de 655 962 €. Cet excédent sera affecté à l'aménagement du parc croix de vérine.

- **Section de fonctionnement**
 - les recettes s'élèvent à 188 806,71€ principalement réalisées sur la gestion des stocks.
 - les dépenses s'élèvent à 178 461,12 € principalement sur une régularisation d'avance à Isère aménagement.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 10 345,59 €

- **Section d'investissement**
 - les recettes s'élèvent à 825 647,73€ et correspondent principalement à la reprise du résultat N-1 de 613 235 € et à une régularisation d'avance avec Isère aménagement de 212 413,34 €.
 - les dépenses s'élèvent à 178 461,12 € et correspond à la gestion des stocks.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 647 186,61 €

ANNEXE - État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					75 516 453,05									
1641 Emprunts en euros (total)					56 572 370,69									
1006047 (341)	Caisse des Dépôts et Consignation	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	154 888,00	V	LIVRETA	4,200	3,404		A	X Produits CDC	O	A-1
1006048 (340)	Caisse des Dépôts et Consignation	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	966 283,00	V	LIVRETA	3,000	2,177		A	X Produits CDC	O	A-1
1016677 (346)	Caisse des Dépôts et Consignation	12/08/2003	28/02/2003	01/03/2004	404 050,00	V	LIVRETA	3,250	2,345		A	X Produits CDC	O	A-1
1220065 (408)	Caisse des Dépôts et Consignation	12/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	1 070 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	X Produits CDC	O	A-1
1239214 (409)	Caisse des Dépôts et Consignation	21/12/2012	26/12/2012	01/01/2014	2 098 000,00	V	LIVRETA	1,850	1,477		A	X Produits CDC	O	A-1
16730 (377)	Société Générale	15/12/2006	27/12/2007	27/12/2008	825 000,00	V	TAM	3,997	0,562		A	C	O	A-1
16730 (380)	Société Générale	15/12/2006	29/09/2010	31/12/2010	5 534 340,66	F	FIXE	3,770	3,893		T	C	O	A-1
16730 (384)	Société Générale	15/12/2006	01/12/2009	29/12/2009	417 500,00	V	EURIBOR01M	0,023	0,211		A	C	O	A-1
5012797 (410)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/10/2013	17/10/2013	01/11/2014	1 412 010,00	V	LIVRETA	1,600	1,306		A	X Produits CDC	O	A-1
5021850 (412)	Caisse des Dépôts et Consignation	05/12/2013	20/12/2013	01/04/2016	981 000,00	V	LIVRETA	2,000	1,314		T	X Produits CDC	O	A-1
5057227 (413)	Caisse des Dépôts et Consignation	26/06/2014	09/07/2014	01/11/2015	1 300 000,00	V	LIVRETA	1,750	1,449		T	X Produits CDC	O	A-1
5072268 (415)	Caisse des Dépôts et Consignation	06/11/2014	30/11/2014	01/12/2015	3 800 000,00	V	LIVRETA	1,600	1,318		A	X Produits CDC	O	A-1
5188642 (427-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	06/03/2020	23/05/2017	01/09/2018	360 500,00	F	FIXE	1,620	1,468		T	X Produits CDC	O	A-1
5188643 (427-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	23/05/2017	01/09/2018	177 400,00	V	LIVRETA	2,000	1,399		T	X Produits CDC	O	A-1
5190105 (426-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	23/05/2017	01/09/2018	536 000,00	F	FIXE	1,620	1,463		T	X Produits CDC	O	A-1
5190106 (426-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	268 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,486		T	X Produits CDC	O	A-1
778022792T (367)	Crédit Foncier	06/07/2004	31/12/2007	02/01/2009	11 000 000,00	V	TAM	0,230	0,568		A	C	O	A-1
9318082 (411)	Caisse d'Epargne	29/11/2013	05/12/2013	25/03/2014	1 200 000,00	F	FIXE	3,920	3,994		T	P	O	A-1
A0114286 (416)	Caisse d'Epargne	23/12/2014	23/12/2014	25/03/2015	1 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,211	0,930		T	P	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0115221000 (418)	Caisse d'Epargne	30/10/2015	25/01/2016	25/04/2016	955 000,00	F	FIXE	1,990	2,016		T	P	O	A-1
A0116264000 (424)	Caisse d'Epargne	20/12/2016	25/10/2017	25/01/2018	2 000 000,00	V	MULTIPERIODES	0,000	0,813		T	C	O	A-1
A0118029000 (428)	Caisse d'Epargne	31/01/2018	25/02/2019	25/05/2019	1 000 000,00	F	FIXE	1,840	1,860		T	C	O	A-1
CO0639 (364)	Crédit Agricole	26/08/2004	25/12/2005	01/06/2006	5 800 000,00	F	FIXE	3,660	3,722		A	C	O	A-1
CO0639 (368)	Crédit Agricole	26/08/2004	26/08/2008	26/08/2009	210 000,00	F	FIXE	5,190	5,265		A	P	O	A-1
CO0639 (425)	Crédit Agricole	26/08/2004	27/06/2017	27/09/2017	750 000,00	V	EURIBOR03M	-0,251	0,000		T	C	N	A-1
MIN096408EUR (299)	Caisse Française de Financement Local	07/07/1998	01/12/1999	01/02/2002	1 600 714,68	F	FIXE	5,900	5,228		A	P	O	A-1
MIN171905EUR (331)	Caisse Française de Financement Local	17/12/1999	01/03/2007	01/06/2007	1 211 453,30	V	TAM	3,580	1,520		T	P	N	A-1
MIR243641EUR (373)	DEXIA Credit Local	05/12/2006	27/12/2007	01/04/2008	825 000,00	V	TAM	4,145	0,559		T	C	O	A-1
MIR243641EUR (374)	DEXIA Credit Local	05/12/2006	29/12/2009	01/01/2011	1 925 000,00	V	EURIBOR01M	0,508	0,187		A	P	O	A-1
MON273607EUR (399)	Caisse Française de Financement Local	30/11/2010	06/01/2011	01/05/2011	750 000,00	F	FIXE	1,850	1,863		T	P	O	A-1
MON500942EUR (414)	La Banque Postale	19/09/2014	04/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,580	2,634		T	P	O	A-1
MON502167EUR (417)	La Banque Postale	19/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	1 500 000,00	F	FIXE	1,910	1,938		T	P	O	A-1
MON505221EUR (419)	Caisse Française de Financement Local	19/10/2015	01/01/2016	01/01/2017	3 040 231,05	F	FIXE	1,350	1,358		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					18 944 082,36									
002887592V (407)	Caisse d'Epargne	30/11/2010	30/12/2011	30/03/2012	2 750 000,00	V	EURIBOR03M	0,460	0,322		T	P	O	A-1
13568-003 (423)	Société Générale	21/12/2000	30/06/2016	29/12/2016	2 744 082,36	F	FIXE	0,240	0,244		A	C	O	A-1
CO02144-d (395)	Crédit Agricole	01/01/1900	29/12/2010	15/03/2011	2 100 000,00	V	EURIBOR03M	0,400	0,388		T	P	O	A-1
CO02144-d (396)	Crédit Agricole	01/01/1900	14/10/2010	15/12/2011	3 900 000,00	V	MULTIPERIODES	0,000	3,305		A	P	O	A-1
CO02144-d (397)	Crédit Agricole	29/12/2009	16/11/2010	15/12/2011	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,449	0,363		A	P	O	A-1
CO02144-d (422)	Crédit Agricole	29/12/2009	21/11/2016	15/12/2016	1 900 000,00	V	EURIBOR03M	0,088	0,028		T	C	O	A-1
MIN236810EUR (365)	DEXIA Credit Local	28/12/2005	04/07/2006	01/08/2007	4 550 000,00	V	TAM	2,438	1,308		A	P	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					658 060,97									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					658 060,97									
201400489 (420)	Caisse d'allocations familiales de l'Isère	20/01/2015	30/06/2016	30/06/2017	100 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
AS312 (317)	Caisse nationale ORGANIC	30/09/1998	15/04/1999	15/04/2002	121 959,21	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
V252829C01 (349)	"Caisse Régionale d'Assurance Maladie ""Rhônes-Alpes""	21/04/1997	31/10/1998	31/10/2003	436 101,76	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
Total général					76 174 514,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		43 098 790,40					3 981 551,42	657 226,21	0,00	124 677,75
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		32 847 518,43					2 850 795,86	546 056,33	0,00	119 809,46
1006047 (341)	N	0,00	A-1	17 845,64	1,34	V	LIVRETA	1,950	8 965,98	522,83	0,00	203,64
1006048 (340)	N	0,00	A-1	113 229,77	1,34	V	LIVRETA	0,750	55 983,50	1 269,10	0,00	380,02
1016677 (346)	N	0,00	A-1	71 631,09	2,17	V	LIVRETA	1,000	23 405,79	950,37	0,00	450,39
1220065 (408)	N	0,00	A-1	587 289,04	6,34	F	FIXE	4,510	70 054,10	29 646,18	0,00	17 778,77
1239214 (409)	N	0,00	A-1	1 515 222,20	12,00	V	LIVRETA	1,350	116 555,56	22 029,00	0,00	20 455,50
16730 (377)	N	0,00	A-1	378 125,00	10,99	V	TAM	0,000	34 375,00	0,00	0,00	0,00
16730 (380)	N	0,00	A-1	2 864 835,16	11,00	F	FIXE	3,770	260 439,57	116 029,59	0,00	300,01
16730 (384)	N	0,00	A-1	208 750,03	11,00	V	EURIBOR01M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
5012797 (410)	N	0,00	A-1	1 053 328,95	12,84	V	LIVRETA	1,350	73 672,91	15 214,53	0,00	1 936,39
5021850 (412)	N	0,00	A-1	748 012,50	15,00	V	LIVRETA	1,630	49 050,00	12 591,67	0,00	2 789,41
5057227 (413)	N	0,00	A-1	958 750,00	14,59	V	LIVRETA	1,560	65 000,00	15 539,19	0,00	2 357,31
5072268 (415)	N	0,00	A-1	3 032 986,33	13,92	V	LIVRETA	1,350	195 627,51	43 586,29	0,00	2 833,56
5188642 (427-1)	N	0,00	A-1	321 513,94	17,42	F	FIXE	1,620	15 782,63	5 336,33	0,00	445,81
5188643 (427-2)	N	0,00	A-1	158 309,77	17,42	V	LIVRETA	1,560	7 814,16	2 537,23	0,00	203,34
5190105 (426-1)	N	0,00	A-1	478 034,62	17,42	F	FIXE	1,620	23 465,97	7 934,19	0,00	662,85
5190106 (426-2)	N	0,00	A-1	239 160,20	17,42	V	LIVRETA	1,560	11 804,95	3 833,01	0,00	307,19
778022792T (367)	N	0,00	A-1	6 397 099,05	16,00	V	EURIBOR12M	0,070	376 299,94	4 971,67	0,00	0,00
9318082 (411)	N	0,00	A-1	726 202,75	7,99	F	FIXE	3,920	75 857,40	30 334,72	0,00	553,53
A0114286 (416)	N	0,00	A-1	1 175 200,87	9,24	V	EURIBOR03M	0,900	119 359,23	11 551,40	0,00	134,59
A0115221000 (418)	N	0,00	A-1	761 248,98	15,07	F	FIXE	1,990	42 321,51	15 676,53	0,00	2 799,24
A0116264000 (424)	N	0,00	A-1	1 700 000,00	16,82	V	MULTIPERIODES	0,660	100 000,00	11 632,50	0,00	2 073,26
A0118029000 (428)	N	0,00	A-1	912 500,00	18,15	F	FIXE	1,840	50 000,00	17 365,00	0,00	1 688,13
CO0639 (364)	N	0,00	A-1	1 657 150,00	5,42	F	FIXE	3,660	276 190,00	71 743,03	0,00	35 984,17
CO0639 (368)	N	0,00	A-1	95 525,55	6,66	F	FIXE	5,190	11 089,25	5 625,53	0,00	1 762,76
CO0639 (425)	N	0,00	A-1	463 192,92	6,24	V	EURIBOR03M	0,000	74 110,84	0,00	0,00	0,00
MIN096408EUR (299)	N	0,00	A-1	316 524,95	2,09	F	FIXE	5,900	93 976,48	24 219,58	0,00	17 093,21
MIN171905EUR (331)	N	0,00	A-1	0,00	0,17	V	TAM	0,000	121 936,50	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIR243641EUR (373)	N	0,00	A-1	404 250,00	12,00	V	TAM	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
MIR243641EUR (374)	N	0,00	A-1	1 184 414,48	14,00	V	TAG01M	0,000	75 775,42	0,00	0,00	0,00
MON273607EUR (399)	N	0,00	A-1	286 411,54	5,09	F	FIXE	1,850	51 477,56	5 895,20	0,00	878,30
MON500942EUR (414)	N	0,00	A-1	645 560,93	8,92	F	FIXE	2,580	62 935,20	17 673,56	0,00	1 434,22
MON502167EUR (417)	N	0,00	A-1	975 029,76	9,17	F	FIXE	1,910	95 479,47	19 765,57	0,00	1 603,65
MON505221EUR (419)	N	0,00	A-1	2 400 182,41	14,00	F	FIXE	1,350	160 012,16	32 582,53	0,00	2 700,21
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		10 251 271,97					1 130 755,56	111 169,88	0,00	4 868,29
002887592V (407)	N	0,00	A-1	1 636 804,53	11,00	V	EURIBOR03M	0,060	132 999,28	1 018,20	0,00	0,00
13568-003 (423)	N	0,00	A-1	1 219 592,21	4,00	F	FIXE	0,240	304 898,03	3 719,76	0,00	24,39
CO02144-d (395)	N	0,00	A-1	1 981 664,32	13,96	V	EURIBOR03M	0,010	24 454,25	239,43	0,00	0,00
CO02144-d (396)	N	0,00	A-1	2 862 029,74	13,96	V	MULTIPERODES	3,390	139 078,21	103 150,57	0,00	4 581,63
CO02144-d (397)	N	0,00	A-1	733 853,78	13,96	V	EURIBOR03M	0,010	35 661,08	92,32	0,00	0,00
CO02144-d (422)	N	0,00	A-1	1 461 544,00	9,96	F	FIXE	0,190	146 152,00	2 949,60	0,00	262,27
MIN236810EUR (365)	N	0,00	A-1	355 783,39	0,59	V	TAM	0,000	347 512,71	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		92 569,73					42 187,96	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		92 569,73					42 187,96	0,00	0,00	0,00
201400489 (420)	N	0,00	A-1	42 860,00	2,50	F	FIXE	0,000	14 285,00	0,00	0,00	0,00
AS312 (317)	N	0,00	A-1	6 097,97	0,29	F	FIXE	0,000	6 097,96	0,00	0,00	0,00
V252829C01 (349)	N	0,00	A-1	43 611,76	1,83	F	FIXE	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		43 191 360,13					4 023 739,38	657 226,21	0,00	124 677,75

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.